



swisscom

Swisscom (Suisse) SA, Enabling Infrastructure, Waldeggstrasse 51,  
Case postale, CH-3050 Berne

UNION DES COMMUNES VAUDOISES  
Avenue de Lavaux 35  
Case Postale 481  
1009 Pully

17 OCT. 2011

Date 14.10.2011

Votre contact Enio Castellan / enio.castellan@swisscom.com

Objet **Votre courrier du 3 octobre relatif à l'extension VDSL**

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 3 octobre relatif à l'extension VDSL dans les communes vaudoises. C'est avec plaisir que nous vous faisons part de la manière dont nous procédons à l'extension VDSL.

Swisscom étend continuellement son infrastructure réseau et augmente ainsi en permanence les bandes passantes à disposition de ses clients en Suisse. Depuis 2006, Swisscom tire de la fibre optique jusque dans les quartiers, sur la base du standard technologique VDSL. À ce jour, 87% de la population suisse bénéficie du VDSL, donc d'une connexion Internet rapide et de la télévision numérique. De plus, près de 70% dispose même de la télévision haute définition (TVHD) et d'un accès Internet à très haut débit avec des bandes passantes pouvant atteindre 30 Mbit/s. D'ici à 2014, Swisscom entend fournir le VDSL à 95% de la Suisse.

L'extension VDSL est un projet qui s'inscrit sur le long terme, exigeant de Swisscom, mais aussi de ses entreprises partenaires (en particulier les constructeurs), des capacités importantes en matière d'aménagement et de logistique. D'un point de vue logistique, une extension à l'ensemble du territoire ne peut se faire du jour au lendemain. En 2011, entre 300 et 400 communes seront raccordées à la fibre optique au niveau des quartiers, et autant en 2012.

La planification d'extension VDSL repose sur des critères techniques et topographiques. Néanmoins, si une commune souhaite bénéficier plus rapidement du VDSL, cela peut se faire par le biais d'une coopération avec la commune concernée. A cet effet, Swisscom propose aux communes un modèle de participation financière pour un déploiement anticipé. Conformément à ce modèle, uniforme pour toute la Suisse, Swisscom prend non seulement en charge les coûts d'infrastructure, mais également une contribution de CHF 300.- par raccordement de la zone concernée. Il appartient ensuite à chaque commune d'accepter cette offre ou d'attendre d'être raccordée dans le cadre de l'extension ordinaire. L'expérience, au niveau



swisscom

Objet **Votre courrier du 3 octobre relatif à l'extension VDSL**

Page 2

national, a prouvé que les communes apprécient particulièrement cette possibilité de raccordement anticipé moyennant participation.

Bien entendu, Swisscom intègre continuellement de nouvelles communes dans sa planification. Il peut donc parfaitement arriver qu'une commune ayant reçu un devis, soit intégrée quelques mois plus tard au plan d'extension ordinaire et équipée du VDSL gratuitement.

Si, comme vous le demandez, Swisscom abandonnait cette option de participation financière, les communes de petite taille n'auraient alors aucune chance d'être raccordées plus tôt que ce qui est prévu dans le plan d'extension. Ceci n'est ni dans l'intérêt de Swisscom, ni dans celui des communes.

Naturellement, cette procédure est parfaitement conforme au droit de la concurrence. Premièrement, chaque commune est entièrement libre de s'adresser à un autre opérateur réseau et deuxièmement, l'infrastructure VDSL qui est ainsi mise en place, est à la disposition d'autres prestataires de services.

Si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez obtenir un entretien personnel, nous nous tenons à votre entière disposition.

Avec nos meilleures salutations,

Swisscom (Suisse) SA

Christian Haller  
Responsable B2B Sales - Enabling Infrastructure

Swisscom (Suisse) SA

Enio Castellan  
Relation Management - Community Affairs